

Colloque « Propagande, information, communication : cent ans d'expérience de la CGT, de  
1895 à nos jours »  
18-19 novembre 2009

**Jeanine COHEN**

Géographe, chercheuse retraitée CNRS-Université de Paris-I  
Syndiquée au SNTRS-CGT (Recherche scientifique)

**Comprendre pour agir, le rôle de la revue « Options » de l'UGICT-CGT sur la question  
« Villes : quels droits de cité ? » en 1989.  
(version provisoire)**

La *propagande* est consubstantielle à la fondation d'un *syndicat* : outil visant à unir toute une classe d'individus pour que cette force collective parvienne à desserrer les contraintes qui pèsent sur chacun, le syndicat a besoin de convaincre le maximum de ces exploités de le rejoindre, il a besoin de s'affirmer face à la classe dominante et d'interpeller les autres membres de la société pour susciter des sympathies, voire des alliances. Pour que ces messages puissent être compris, il existe des techniques, sans cesse améliorées grâce à l'imagination de leurs concepteurs : c'est l'objet de la *communication*, et comme tout autre communicant, les syndicats ont besoin de pratiquer une communication efficace.

A la CGT, une part essentielle a toujours été accordée en amont à un profond travail de recueil, de diffusion et de discussion de la plus riche *information* pour fonder et soutenir l'ensemble de ces activités de communication. Recueil de travaux scientifiques, de résultats d'enquêtes, de témoignages sur les lieux de travail mais aussi de vie ; diffusion par les journaux des branches, des catégories de travailleurs et au rang confédéral par la « Vie Ouvrière », aujourd'hui « NVO » ; discussion lancée par ces mêmes organes, et parfois d'emblée amorcée à l'intérieur même de dossiers qu'ils ouvrent sur des questions vives du moment.

C'est le cas de l'un de ces dossiers, intitulé « Villes : quels droits de cité ? », présenté par la revue « Options » de l'Union générale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise *UGICT-CGT* dans son numéro 26 de mars 1989 et auquel il m'avait été demandé d'apporter une introduction géographique (« Villes, régions, emplois : chacun pour soi ? »).

Revenir vers ce dossier à l'occasion du présent colloque offre tout d'abord l'intérêt de nourrir deux des thèmes qui lui ont été assignés par son comité scientifique de coordination : la prise en compte du contexte historique, d'une part, et le rôle des relations établies entre les informateurs et les journalistes, d'autre part.

Il se trouve que plusieurs des articles de ce dossier offrent en outre l'intérêt de focaliser le questionnement sur les réseaux urbains et l'enjeu de leur appropriation, et d'aborder le développement en cours des « nouvelles » technologies de l'information et de la communication et sur le changement qu'elles induisent et accompagnent.

La résonance de ces questions est particulièrement forte aujourd'hui, en 2009, après plusieurs années de politiques qui, au nom de nécessaires réformes d'adaptation au changement, ne savent jusqu'à présent qu'accélérer la destruction de droits populaires acquis de haute lutte pour leur substituer en fait une nouvelle et dure domination.

## 1. Contexte historique et géographique

La France de 1988 vient de connaître, après les deux gouvernements d'union de la gauche : Pierre Mauroy en 1981-1984 et Laurent Fabius en 1984-1986, un retour de la droite au gouvernement, à la suite des élections législatives de 1986. Cette droite s'est attaquée immédiatement aux nationalisations de 1982 qui avaient appliqué le programme commun de la gauche signé en 1972, et n'a dû renoncer aux mises sur le marché qui n'étaient pas encore faites qu'à cause du krach boursier de 1987. Elle s'est attaquée également à la recherche publique et à l'université, mais a dû là aussi renoncer à la loi Devaquet à cause de la réprobation soulevée dans l'opinion par la brutalité policière dans la répression des manifestations étudiantes (après la mort du jeune Malik Oussekiné). En mai 1988, l'électorat reconduit François Mitterrand à la présidence de la République. Celui-ci, comme il l'avait promis lors de sa campagne, dissout l'Assemblée nationale et les élections législatives de juin 1988 portent de nouveau la gauche au pouvoir. Michel Rocard devient le premier ministre.

Il va se conformer aux politiques très actives mises en route par l'Union européenne, notamment dans le domaine de la concurrence sous l'impulsion de son pro-libéral commissaire sir Leon Brittan, dans la dynamique de la vague de déréglementations déclenchée en 1982 aux Etats-Unis par le démantèlement de l'opérateur et industriel téléphonique AT&T.

En effet, l'Europe poursuit alors son agenda de libéralisation des activités dans les états-membres, calendrier qui fixe les dates de la fin des monopoles nationaux, des ouvertures à la concurrence et qui pousse le plus souvent à des privatisations y compris de secteurs qui étaient publics depuis fort longtemps. Certes, il s'agit alors de poursuivre la construction « européenne », en élargissant le marché commun initial des six pays du traité de Rome de 1957 à un ensemble géographique progressivement augmenté, au nord, à l'ouest et au sud (auquel viendront même s'intégrer en 2004-2007, en plus de Malte et Chypre, huit pays de l'est qui, en 1988, sont encore liés à l'Union soviétique). La progression se veut pragmatique, elle se fait à partir de la candidature des pays souhaitant entrer et de la réponse des états déjà membres, lesquels gardent de nombreuses prérogatives en vertu du principe de subsidiarité (l'exécutif européen définit les lignes principales qui s'imposent à toute l'union, les états-membres restent libres de définir chacun pour soi le subsidiaire). La commission, au départ restreinte, qui pilote l'Union depuis Bruxelles n'a encore aucune légitimation populaire. Quand, en 1992, il sera demandé aux états-membres de recueillir l'avis de leurs citoyens sur le traité de Maastricht, le « Oui » l'emportera au référendum français comme dans la quasi-totalité des autres pays.

Sur le plan géographique, la France de 1988 est encore le quatrième pays industriel du monde, après les Etats-Unis, le Japon qui vient de s'imposer dans les années 1970-1980 à cette seconde place et l'Allemagne de l'ouest.

Mais, après l'essor national fondé sur les accords du comité national de la Résistance, sur la reconstruction de 1945-1947, puis à partir des années 1950 sur des « décentralisations industrielles » grandement tayloriennes, et dans les années 1960-1970 sur certains grands programmes industriels (nucléaire, téléphonie...), la poursuite du déploiement industriel se fait dans les pays moins industrialisés.

En revanche, les emplois des services augmentent, les emplois de direction et ceux de recherche et développement restent encore à cette époque très majoritairement dans les « pays industriels » de l'après-seconde guerre mondiale (dont la France), tout spécialement dans de grandes villes, avec Paris très en tête. En 1989, les efforts faits en faveur de la résistance à la désindustrialisation par les gouvernements de gauche comme par d'autres acteurs d'entreprises, régions et villes (voire administrations, services publics ou associations)

aboutiront à un nouveau frémissement de l'emploi industriel, malheureusement insuffisant pour renverser les tendances générales de long terme.

Jusque là, la démocratie locale conquise de haute lutte à travers de sanglantes pages d'Histoire depuis la Révolution française de 1789 a permis au peuple et plus récemment au prolétariat lui-même de se construire des espaces de vie plus décents, notamment dans les banlieues ou villes ouvrières (en 1977, une nouvelle vague de villes françaises s'est même dotée de maires communistes et socialistes). En 1988, le « revers de la médaille » des ouvertures à l'international (FMI, construction européenne, vague libérale...) montre que ces « droits de cité » si chèrement conquis, notamment en 1936 et en 1944-1946, sont durement remis en cause. Productions : délocalisées ; emplois ouvriers : supprimés ; réseaux urbains tels que l'eau : en voie de privatisation, ou tels que les transports : fonctionnant mal en maint cas, à nouveau privés de moyens, conçus trop sélectivement ; services publics : sous-traités ou dégradés ; accès au logement : de plus en plus difficile pour les classes populaires.

Même si la Ville n'est pas l'Entreprise, il est indispensable que l'information syndicale des travailleurs s'en préoccupe, car il faut comprendre pour agir.

## **2. Les relations entre journalistes, chercheurs et militants**

C'est l'équipe de la revue et plus particulièrement son rédacteur en chef Pierre Tartakowsky qui a pris l'initiative de demander des contributions aux auteurs. On trouve parmi ces derniers :

-Alain Obadia, secrétaire général de l'UGICT qui expose la problématique de ce numéro, et Guy Scat, secrétaire national de l'UGICT, qui en tire les conclusions ;

-des chercheurs : Christian Arnaud et Daniel Blech, urbanistes, Jean-Pierre Garnier et moi-même (JC), géographes, Danielle Tartakowsky, historienne, Jean Moulin et Ferran Brunet, économistes... ;

-des élus et responsables territoriaux : Daniel Collard, maire-adjoint du Havre, Jacques Crossard, de la société d'économie mixte Plaine-Renaissance, Georges Valbon, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Jean-Philippe Clément, responsable de l'urbanisme à la mairie de Colombes ;

-des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise des réseaux d'eau (Francis Combrouze) et autres réseaux urbains à haute technicité, de l'agence nationale pour l'emploi (Francis Parny), de l'administration financière (Bernard Brière), de la fonction publique territoriale (Pierre Legoy) et de la catégorie B (Daniel Mayeur) ;

-des responsables syndicaux national (André Jaeglé), régionaux ou locaux (Jean-Marie Faucillon, Picardie, Joseph Vernaz, Albertville, François Savard, Evry, René Dejardin, conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais, Mariano Ortiz, La Seyne...)

-des travailleurs sociaux et encore d'autres auteurs qui ont fourni d'intéressantes contributions sur le logement, l'exclusion mais n'ont pas décliné leur fonction personnelle (Thérèse Fournier, Jean-Dominique Merchet) voire leur nom.

L'équipe éditoriale a vraisemblablement établi sa liste d'auteurs pressentis à partir d'une veille sur les recherches et/ou actions récentes et en cours. Pour ce dont je peux témoigner, j'avais notamment participé à un collectif de géographes du CNRS et de l'Université de Paris-I qui, à l'issue d'un contrat avec l'ISERES-IRES, avait remis un rapport sur « l'emploi de production industrielle 1969-1981, croissance et crise – Villes et régions, stratégies des capitaux industriels », publié en 1984 par l'ISERES à Montreuil. Les exposés de recherches et les débats professionnels auxquels il m'a été donné de participer m'ont également mise en contact avec d'autres auteurs : Jacques Crossard et Plaine-Renaissance étaient connus dans le milieu de la recherche urbaine pour s'attacher à la reconquête de l'emploi et du

développement des grandes communes limitrophes ou proches du nord de Paris (Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen, La Courneuve). Jean-Pierre Garnier, travaillant à la maison de la Géographie (CNRS) de Montpellier, évaluait ce qui dans l'émergence technopolitaine signalée à juste titre par les chercheurs et responsables territoriaux relevait des réalités, d'une part, et des effets de communication, d'autre part, dans la course des villes à une qualification au détriment des autres pour ces emplois de l'avenir (sachant au demeurant que rien n'est jamais acquis définitivement). Les autres auteurs, apparemment, ont été contactés eux aussi en raison de leurs résultats de recherches précédentes et/ou de leur expérience de terrain.

### **3. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication**

De façon déjà très évidente en 1989, parmi les hautes technologies en développement maximal, figuraient au premier rang les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (ou « NTIC »). Par innovations successives, s'accéléraient en « bouquets » (les anglo-saxons parlent de « clusters ») et convergeant vers de nouveaux standards, ces NTIC ont aujourd'hui en 2009 largement reconfiguré l'organisation de la production et du travail – et l'on peut me semble-t-il se passer de longs discours pour accréditer l'analyse de Joseph Schumpeter vers 1932 sur les cycles économiques et la « création destructrice », qui renvoie aussi à des analyses dialectiques telles que celles de marxistes ou à celle des cycles longs de Kondratieff.

Par la suite en France, de nombreux chercheurs ont créé une université d'été à Hourtin, près de Bordeaux, pour sensibiliser les décideurs à ces nouvelles possibilités, à leur mise en œuvre, à leurs enjeux, en bref à la mise en place de la société de l'information par le « développement numérique du territoire » (titre d'un ouvrage d'Alain Ducasse). Plusieurs régions (particulièrement Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées), puis le gouvernement Jospin (1997-2002) ont mis en place des programmes et moyens coordonnés pour promouvoir ces NTIC et réussir leur déploiement rapide et leur large adoption, les gouvernements suivants poursuivant en partie ces efforts en en modifiant toutefois en tout ou en partie l'orientation politique.

Dès 1989, la revue « Options » avait bien fait prendre conscience à ses lecteurs de l'importance des NTIC : l'examen des thèmes des vingt-cinq numéros précédents montre que plus du quart d'entre eux y sont consacrés à titre principal (n°1 : laboratoires de Marcoussis, n°8 : outils en tique et nouveaux métiers, n°17 : les cadres de la fonction publique : de la cocotte à l'ordinateur, n°24 : postes et télécom : l'explosion) ou partiellement (Formation, Jeunes cadres et vieux clichés, Haute tension sur les médias...).

C'était d'ailleurs une préoccupation générale dans tous les collectifs de recherche, d'analyse et d'information de la CGT dès cette époque : pour avoir participé à leur préparation, je peux citer par exemple plusieurs des rapports économiques et sociaux annuels que l'ISERES publiait en fin d'année-début d'année suivante, celui de 1998-1999 ayant consacré une partie importante de son contenu à la déréglementation et à la réorganisation de la poste et des télécommunications.

### **4. Résonances de la question : « Ville : quels droits de cité ? » en 2009**

Si l'on avait oublié l'importance stratégique des villes pour le contrôle et l'organisation du territoire, les grandes manœuvres actuelles du Président N. Sarkozy missionnant Christian Blanc (auparavant candidat battu aux élections) pour imposer aux élus de la région Ile-de-France et des collectivités territoriales franciliennes, notamment la ville de Paris, des politiques autres que celles qu'ils sont en train de mettre en œuvre, viendraient aujourd'hui

nous la rappeler. Un fonctionnement coordonné du « Grand Paris » est certes nécessaire pour qu'il soit efficace, mais le périmètre de cette « agglomération réelle » est très évolutif. En conséquence, le cadre plus durable de la région Ile-de-France est tout à fait adéquat à cette coordination, qui n'empêche d'ailleurs pas les coordinations entre régions du Bassin parisien, telles que celles qui furent contractualisées dès les années 1990 (Plan interrégional 1994-1999 du Bassin parisien). Ce sont précisément les lois Defferre 1982-1984 de décentralisation administrative qui ont donné une relative autonomie aux collectivités territoriales, utilisable par les forces vives territoriales pour de nécessaires réalisations. D'ailleurs de nombreux élus de droite en ont fait usage, recueillant ainsi, éventuellement, une approbation plus large que celle de leur propre électorat.

Tout récemment, la candidature, dans des conditions d'inégalité évidentes, de Jean Sarkozy à la direction de l'établissement public d'aménagement de La Défense, quartier d'affaires majeur de la France, qui serait de surcroît fusionné avec l'établissement public d'aménagement voisin l'EPASA qui concerne Nanterre, interroge gravement sur le respect des « droits de cité » des habitants des banlieues et quartiers populaires.

## **Conclusion**

A l'heure où l'emploi change considérablement, en grande partie sur fond de déploiement de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;  
à l'heure où l'emploi salarié en France est attaqué dans son existence (par les fermetures d'établissements, les délocalisations, la montée du chômage) et dans sa qualité (par la déréglementation et l'allongement du temps de travail, par le développement de la précarité) ;  
à l'heure où la démocratie locale et les « droits de cité » sont attaqués,  
il y a plus que jamais nécessité de s'adresser au monde du travail comme, plus généralement, aux citoyens, à la population, à tout lecteur intéressé par ces questions du cadre de vie, à partir d'une information pertinente et approfondie. Le retour sur ces documents d'un passé récent peut même, qui sait ? contribuer à aider les générations plus jeunes dans l'approfondissement de leurs propres analyses de la situation actuelle et de ses difficultés.